



Communiqué de presse

Luxembourg, le 15 février 2023

Alliance mondiale contre le changement climatique: des résultats en deçà des ambitions

- *L'UE a donné 729 millions d'euros pour aider les pays en développement frappés par le changement climatique*
- *Son initiative n'était pas assez focalisée sur les besoins des pays les plus vulnérables*

L'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC), lancée par l'UE en 2007 pour aider les pays pauvres en développement à faire face au changement climatique, n'a pas tenu ses promesses. Tel est le message du nouveau rapport publié aujourd'hui par la Cour des comptes européenne. Les auditeurs ont trouvé peu d'éléments indiquant que cette initiative a renforcé la résilience au changement climatique. Du point de vue de l'efficacité, les actions complétées ont généralement donné des résultats, mais parfois à un coût élevé.

«Nous avons constaté que l'initiative AMCC a eu moins d'impact qu'escompté et que le renforcement des capacités n'a pas systématiquement donné lieu à des actions concrètes de soutien direct à la population», a déclaré Hannu Takkula, le membre de la Cour responsable de l'audit. «La Commission européenne devrait se concentrer sur les populations les plus touchées par le changement climatique et tenir compte de l'expérience acquise pour ses futures actions et ses initiatives d'aide au développement.»

L'approche de l'AMCC reposait sur deux piliers: stimuler le dialogue et le partage de connaissances, d'une part, et fournir un soutien technique et financier aux mesures d'adaptation, d'atténuation et de réduction des risques de catastrophes, d'autre part.

Selon les auditeurs, l'amélioration de la situation des bénéficiaires de l'aide n'a pas été suffisamment mesurée dans le cadre de l'initiative. L'accent n'a pas non plus été assez mis sur les besoins des populations les plus touchées. L'aide n'est donc pas toujours parvenue aux plus nécessiteux. Par exemple, peu d'actions visaient spécifiquement les besoins des femmes, tandis que certaines activités étaient tout simplement inabordables pour les ménages les plus pauvres. Par ailleurs, les activités pilotes couronnées de succès auraient pu être élargies pour que davantage de personnes puissent en bénéficier.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Tout au long de la période couverte, l'AMCC n'a pas permis de mobiliser les fonds supplémentaires prévus auprès des 27 et du secteur privé. Malgré le déficit de financement important qui en a découlé, la Commission n'a jamais révisé ses ambitieux objectifs initiaux. De plus, les critères utilisés par la Commission pour répartir l'argent lors de la deuxième phase (l'«AMCC+», couvrant la période 2014-2020) ont eu pour effet d'accorder proportionnellement moins d'aide aux pays les plus vulnérables.

Pour la plupart des actions examinées par les auditeurs, la Commission n'a pas suffisamment analysé si les montants inscrits étaient appropriés et raisonnables. Les coûts de gestion se sont par exemple avérés très variables, et particulièrement élevés dans le Pacifique. Pour les auditeurs, une analyse plus détaillée des coûts aurait pourtant permis de réaliser des économies.

La sensibilisation et la visibilité ont également posé problème. Alors que l'initiative a soutenu plus de 80 pays, elle est demeurée méconnue dans les pays en développement comme en Europe. Cela est notamment dû à l'impossibilité de distinguer les actions financées des autres actions de lutte contre le changement climatique soutenues par l'UE. L'efficacité de l'initiative a également souffert de la complexité de son organisation, et notamment de doublons en matière de mécanismes d'appui et de sources de financement.

Informations générales

L'AMCC ne faisait pas l'objet d'une ligne budgétaire propre dans le système comptable de la Commission européenne, mais était financée par l'instrument de coopération au développement et par le Fonds européen de développement. Au total, les financements alloués à l'initiative se sont élevés à 728,8 millions d'euros, y compris les contributions des 27 États membres: 308,8 millions d'euros pour la première phase (2007-2013) et 420 millions d'euros pour la seconde, baptisée «AMCC+» (2014-2020).

En 2020, la Commission a décidé de ne pas reconduire l'initiative pour une phase supplémentaire. Lors de la période 2021-2027, la Commission financera des actions de lutte contre le changement climatique dans les pays en développement à travers une aide thématique et géographique au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale. Le rapport spécial 04/2023 «*Alliance mondiale contre le changement climatique (+) – Des réalisations en deçà des ambitions affichées*» est disponible sur le [site internet de la Cour](#).

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu - M: (+352) 691 553 547
- Damijan Fišer: damijan.fiser@eca.europa.eu – M: (+352) 691 552 224
- Vincent Bourgeois: vincent.bourgeois@eca.europa.eu – M: (+352) 691 551 502